

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
2026-38

Objet de la délibération
Désignation du correspondant défense (CORDEF)

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17

Date de la convocation
13/05/2026

Date de publication
13/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Crespières atteste que la présente délibération a été publiée le 28/05/2026 et transmise en Préfecture le 28/05/2026 la rendant exécutoire

Le Maire,
Adriano BALLARIN

L'an 2026 et le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes Laure DEVAUD ; Amal DUCHEMIN ; Myriam GUILMET ; Brigitte JACQUARD ; Marielle LAMMENS ; Nereida LANGE ; Anne PERCHEC ; Agnès TABARY.

MM Adriano BALLARIN ; Jérémy BEON ; Eric BERTHEMY ; Jean-Pierre BIENFAIT ; Didier LE SAUX ; Michel ODDOS ; Julien SERVILLAT.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BIGARD a donné pouvoir à Mme Nereida LANGE
M. Armand PINEDA a donné pouvoir à M. Didier LE SAUX

Absents excusés : M. Vincent KAISER
M. Guillaume LANDON

A été nommé secrétaire : M. Didier LE SAUX

Créée en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné (sur proposition du Maire) par délibération du Conseil municipal pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de la défense.

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de axes principaux :

- **Informer** les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits (ex : diffuser des informations dans le journal communal) ;
- **Sensibiliser** les jeunes générations aux enjeux de la défense (ex : organiser une conférence) ;
- **Animer** des actions locales (cérémonies commémoratives, visite de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants...).

Pour mener à bien ses missions, le correspondant défense est accompagné par le délégué militaire départemental, un officier supérieur des armées.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Michel ODDOS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier, en date du 29 avril, de Mme la Ministre des Armées et des Anciens combattants de France, Catherine VAUTRIN, encourageant à désigner un correspondant défense ;

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 078-217801893-20260527-DELIB_2026_38-DE



Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Michel ODDOS, correspondant défense de Crespières.

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations

**Le Maire,
Adriano BALLARIN**

